



# Plan d'action Accessibilité numérique du Groupe JLO

Le présent document a été **édité le 28 juin 2025**.

## État de conformité

Conformément à l'article 47 de la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Groupe JLO s'est engagé à rendre ses sites web accessibles.

L'audit de conformité réalisé en interne par le Référent accessibilité numérique du Groupe JLO révèle que le site groupe-jlo.com est **partiellement conforme** avec le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA).

Une version détaillée de l'audit de conformité est présente dans la Déclaration d'accessibilité du Groupe JLO.

## Contenus non accessibles à traiter

Critère RGAA concerné	Détail	Priorité	Période
Critère 7.1	Revoir le fonctionnement des modules en respectant les modèles W3C ARIA Patterns	Haute	3 <sup>e</sup> trimestre
Critère 7.3	Revoir le fonctionnement des modules en respectant les modèles W3C ARIA Patterns	Haute	3 <sup>e</sup> trimestre
Critère 10.7	Revoir le fonctionnement des modules en respectant les modèles W3C ARIA Patterns	Normale	3 <sup>e</sup> trimestre
Critère 12.8	Une solution tiers de gestion des cookies doit être identifiée pour palier le problème d'ordre des tabulations.	Haute	3 <sup>e</sup> trimestre
Critère 12.11	Le module de localisations des agences doit être revu avec un fonctionnement respectant les modèles W3C ARIA Patterns	Normale	3 <sup>e</sup> trimestre



GROUPE JLO

■ GROUPE APICIL

2 dérogations sont demandées concernant les critères 11.5 et 11.6 liées aux formulaires. Le système d'intégration des formulaires est piloté par le CMS Hubspot et implique des regroupements de manière arbitraire et non contrôlables. Au regard des imbrications de la fonctionnalité de formulaires dans le processus de prospection et de suivi de la CRM Hubspot, il a été identifié que la mise en accessibilité de ce module compromettrait la capacité de l'organisme à réaliser ses objectifs économiques.